



LE CANARD PATRIOTE



EDITORIAL

Denis, les chiffres de l'immigration en Europe pour l'année 2023 sont accablants. L'invasion s'accélère comme le veulent depuis longtemps les ennemis des peuples européens. Notre gouvernement a organisé un faux débat sur la façon de réguler l'immigration de masse pour en réalité faire passer de nouvelles lois favorables à la submersion. Nous sommes plus que jamais en présence d'un programme politique génocidaire avançant sous les masques de l'humanisme et du droit.

Les mêmes qui trompent les Français pour leur imposer le métissage à marche forcée ainsi que la violence sordide de barbares toujours plus nombreux, alimentent le front ukrainien en armes de mort. Là-bas, un peuple courageux se meurt en pure perte. Il pourrait avoir perdu plus d'un demi-million d'hommes. Et, indifférent à son martyr, mais aussi fort de la complicité passive de nos élus, notre président va encore lui livrer des bombes et des missiles de forte puissance. Toute personne dangereuse pour elle-même ou pour autrui ne devrait-elle pas être internée ?

Dans cet univers dominé par les forces obscures du nouvel ordre en marche, les paysans se sont enfin soulevés, chez nous comme ailleurs en Europe. Ils ont le soutien de 90 % des Français. Pourvu qu'ils tiennent. Pourvu qu'ils évitent les pièges que l'ultra-gauche, certains syndicats et le gouvernement avaient tendu aux Gilets Jaunes pour dénaturer leur mouvement et les rendre suspects, voire hostiles, aux yeux des Français.

Il y a dix ans déjà, dans son numéro 2 du 11 novembre 2013, notre journal avait consacré une page complète à leur sort malheureux et appelé à faire de leur sauvegarde et de la promotion d'une agriculture responsable des causes nationales.

Bien sûr, aucun des appels lancés à l'intention de nos gouvernements successifs par les paysans eux-mêmes ainsi que leurs soutiens n'avait été entendu. Le résultat est là, dans les rues, dans le prolongement d'ailleurs de la crise des Gilets Jaunes.

Plutôt que de rester une nième jacquerie sans lendemain, nous espérons que leur révolte sera rejointe par les forces vives de la nation.

La rédaction

SOUTIEN À NOS PAYSANS

Nos paysans ont enfin compris que se comporter en bon élève à l'égard des lois, règles, normes et procédures administratives de l'Union européenne ou de leur ministère ne les sauverait pas pour au contraire les conduire, dans le meilleur des cas à la faillite, dans le pire, au suicide.

Ils ont compris que, privé d'empathie à leur égard, notre gouvernement ne plierait qu'à condition d'être soumis à un rapport de force. Celui-ci a déclaré avoir compris le message et promis des mesures rapides.

La révolte paysanne touche aussi l'Allemagne, la Roumanie et la Pologne, obligeant l'Union européenne à réagir.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, personne ne sait où ce début de soulèvement nous conduira.

Roland Le Cor
Sociologue

LA LOI IMMIGRATION SOUMISE À LA CENSURE PARTISANE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent CP, le Conseil constitutionnel a validé les articles (du volet 1) favorables à l'immigration de masse, et censuré les articles (du volet 2) visant à la réguler pour la réduire. En tout, 32 articles sur 86 ont été censurés.

Les censures de cette institution sous influence ne sont rien d'autre qu'un camouflage infligé aux représentants du peuple qui avaient adopté le texte à 349 voix pour et 186 contre.

Les débats et votes au Sénat ainsi qu'à l'Assemblée n'ont donc servi qu'à une seule chose : faire croire aux Français qu'ils sont toujours en démocratie et que l'immigration qu'ils subissent est respectueuse de leurs lois.

Samuel Levi
Politologue

LES ARTICLES CENSURÉS

De nombreux articles ajoutés au Parlement par les opposants à l'immigration massive ont été censurés par le Conseil d'Etat pour « non-respect de la procédure parlementaire ». Les articles proposés initialement par le gouvernement, qui est foncièrement immigrationniste, ont été pour leur part retenus.

Exemples d'articles éliminés par la censure :

- ◆ Mesures durcissant l'accès aux prestations sociales ;
- ◆ Retour du délit de « séjour irrégulier » ;
- ◆ Instauration de quotas migratoires fixés par le Parlement ;
- ◆ « Caution retour » pour les étudiants étrangers ;
- ◆ Mesures de restriction du regroupement familial ;
- ◆ Mesures restreignant le droit du sol.

Erratum : A la p. 4 du CP n° 16, dans les deux encadrés consacrés à la loi « immigration », à la place de « Conseil d'Etat » lire « Conseil constitutionnel ». Mais c'est bien au Conseil d'Etat que le gouvernement avait placé un immigrationniste.

UN MAIRE DE FRANCE DIT « NON »

Le 22 janvier 2024, un maire de France a diffusé son appel à ses collègues pour dire « Non à l'installation de migrants supplémentaires dans nos départements ruraux ». Voici des extraits de sa lettre.

« Chers collègues,

« Le Président de la République a décidé de disperser dans les territoires ruraux des dizaines de milliers d'immigrés, séjournant jusqu'à présent, irrégulièrement ou non, dans la région parisienne.

« Pour rendre, sans doute, Paris plus « présentable » et plus contrôlable six mois avant les jeux Olympiques, Emmanuel Macron veut faire partager aux ruraux la vie des banlieues.

« C'est inacceptable.

« [...] Personne n'a oublié les raisons administrative de la mort de la petite Lola – une OQTF inexécutée –, ni le contexte dans lequel un jeune rugbyman, Thomas, a été assassiné dans une fête de village, à Crépol.

« Pourtant, si un sujet fait consensus, en France, c'est bien celui-là : 80% des Français exigent que le gouvernement mette un terme à l'immigration de masse. Son lien avec la délinquance et la criminalité a été reconnu par le Président de la République lui-même sur France 2, le 26 octobre 2022, puis par le ministre de l'Intérieur : un lien direct et ancien [...]. Un lien tenu longtemps confidentiel, mais que tous les acteurs publics connaissent bien.

« [...] Le laxisme révolte les Français. Il altère l'image des étrangers et de leurs descendants qui respectent notre pays, son histoire, nos valeurs, nos principes républicains. Il entretient la xénophobie et donc un climat malsain.

« [...] Plus nous serons nombreux à opposer un veto à ce transfert de responsabilité de l'Etat, plus nous serons forts ».

« Soyez sûrs, en conclusion, de ceci : si dans votre commune, s'observe une montée des actes de délinquance ou des réactions, hélas, épidermiques de rejet des immigrés, c'est vous, et non l'Etat, que vos concitoyens rendront responsables de cette situation.

« Je vous invite donc à me faire part de votre refus d'accueillir des immigrés, etc. »

Bernard Carayon
Maire de Lavaur
Conseiller régional d'Occitanie
Ancien député du Tarn

LA QUESTION DE L'IMMIGRATION DANS LES SONDAGES

Selon un sondage CSA réalisé mi-janvier pour CNews, Europe 1 et le JDD, 69 % des Français rejettent l'idée de recourir à l'immigration pour augmenter le taux de natalité.

Le nombre moyen d'enfants par femme en France est actuellement de 1,68 alors que, pour maintenir l'effectif de la population, il faudrait qu'il soit de 2,1.

Retrouvez les numéros précédents du Canard patriote sur : <https://le-canard-patriote.fr>

LE MONDE À L'ENDROIT

CHAPITRE II

Le vieux moulin m'attendait. Ses ailes majestueuses auraient le don de m'apaiser, pourvu que le vent se lève pour les faire tourner. Je mangeai mes croissants et mon pain encore chaud avec peine tant mon esprit était perturbé. Je ne savais plus ce qui relevait du rêve ou de la réalité.

Je téléphonai à Juliette pour l'inviter à me rejoindre. Son esprit cartésien m'aiderait à y voir clair. Contre toute attente, elle me répondit qu'elle et son mari avaient profité du week-end pour rendre visite à leur petite dernière, à 80 km de là. Juliette était une mère célibataire qui n'avait eu qu'un seul enfant, Kevin, né d'un don du sperme. Féministe engagée, elle avait toujours refusé l'idée du mariage, à moins qu'il ne s'agisse d'unir deux homosexuels devant la loi. Elle avait d'ailleurs milité avec force en faveur du mariage pour tous. Son obsession avait toujours été d'éviter l'arbitraire du patriarcat, à l'origine du malheur des femmes et de la violence de nos sociétés.

Lorsque je voulus justement prendre des nouvelles de son fils, devenu adulte, elle me demanda lequel. Je fus évidemment gêné mais eu le réflexe de lui dire l'aîné.

– Alain va bien, me répondit-elle, sa boîte tourne bien, au point qu'il a pu embaucher deux nouveaux employés, et sa femme attend leur deuxième enfant.

– Ah bon ? m'exclamai-je malgré moi. Et Kevin ?

– Tu veux dire Thierry ? Il va bien. Il prépare toujours sa course en équipe autour du monde.

– Super nouvelles tout ça ! Profitez bien du week-end !

Je me dépêchai de raccrocher. Mais que se passait-il ? Après une adolescence douloureuse, à se demander si la nature l'avait fait naître dans le bon corps, Kevin avait été sauvé par un emploi en mairie. Refusant lui aussi l'idée du mariage pour ne pas risquer un retour au patriarcat, et après une succession d'échecs sentimentaux avec plusieurs partenaires, hommes ou femmes, il avait finalement trouvé son bonheur auprès de Jennifer, une femme de caractère, de dix ans son aînée. Pour préserver la liberté de chacun, les deux amants avaient décidé de vivre séparément et avaient également renoncé à mettre au monde un enfant, considérant que la terre était déjà trop peuplée.

Kevin et Jennifer n'étaient pas pour autant égoïstes. La vie leur avait joué un sale tour. Plutôt que d'avoir leur propre enfant, ils avaient entrepris de longues démarches pour adopter un petit Africain. Mais celles-ci n'avaient pas abouti pour une raison aussi incroyablement scandaleuse. En effet, les services de l'enfance leur avaient refusé le droit à l'adoption sous prétexte qu'ils

avaient fait une demande commune tout en vivant séparément. Il aurait fallu qu'un seul des deux la fasse en se constituant en famille monoparentale. Jennifer vivant des aides sociales, c'est Kevin qui aurait dû tout faire.

Cette affaire avait ébranlé le couple et fait entrer Kevin dans une dépression sévère. Du fond de son appartement cossu où il avait été mis en arrêt maladie longue durée, il ruminait contre les règles absurdes de notre société qui l'avaient empêché de sauver un petit Noir de la guerre et la famine.

Pour ce qui me concerne, le temps d'un coup de fil, j'étais passé d'un Kevin perdu et dépressif à un Alain et un Thierry qui allaient plutôt bien.

Puisque mon rêve m'avait ramené chez moi, j'en profitai pour m'allonger dans le canapé et fermer les yeux assez longtemps pour me rendormir, avec l'espoir de les ouvrir sur un monde normal. Mais sans succès.

Après plus d'une heure, je m'assis et allumai la télé. Par chance, c'était l'heure des jeux. Par chance, vraiment ? Je fus là encore dérouté. D'habitude, je me débrouillais plutôt bien aux jeux des questions-réponses. Cette fois-ci, j'enchaînai les échecs. Avant que les questions ne soient posées, les joueurs avaient dû choisir entre quatre thèmes : l'Histoire de France, les artistes de la Renaissance, les plantes médicinales et les grands fleuves du monde. En histoire, je pouvais me débrouiller, cette discipline ma passionnant. Mais pas sur le reste. Il aurait fallu, comme d'habitude, des questions sur les équipes de foot, les voitures de course ou les stars du showbiz. Au lieu de me détendre, le jeu me rendit encore plus nerveux.

Je zappai, mais pour tomber sur une émission consacrée à Mozart. J'aimais bien la musique classique, mais le dimanche est fait pour se divertir. Je zappai encore mais sans rien trouver. Normal, je ne recevais plus qu'une dizaine de chaînes. J'éteignis et rallumai mon décodeur plusieurs fois, mais en vain. Quant au service clients de mon fournisseur, il était sur répondeur avec un message demandant de rappeler le lundi matin à partir de huit heures. Depuis quand ce service ne fonctionnait plus le week-end, au moment où on en a le plus besoin ?

Mon rêve déjà saugrenu glissait lentement vers le cauchemar. Impossible pourtant d'en sortir ! J'envisageai de retourner prendre l'air en ville. Mais j'hésitai longuement. Dans tout bon cauchemar, il suffit que l'on veuille avancer pour que le sol devienne gluant tandis qu'une menace fonce sur nous. Je décidai finalement de ne pas prendre de risque et attendis le journal de 13 h.

Après avoir longuement évoqué le déplacement de notre président de la République

en Russie dans le cadre d'un accord visant à accroître les échanges économiques et culturels entre nos deux pays, puis donné le dernier bilan d'un malheureux tremblement de terre au Mexique, le journal télévisé nous fit part du dénouement de l'affaire « Karine », du nom de cette jeune fille martyrisée et assassinée par un violeur en série.

Après le délai de réflexion de trois ans qu'imposait la loi, la famille de la victime avait confirmé sa ferme volonté de faire condamner le coupable à la peine de mort. L'avocat de ce dernier avait réclamé la clémence de la société. Mais le juge lui avait rappelé que, face à ce type de crime, il appartenait à la famille, et à elle seule, de décider du sort du coupable, pourvu que la sanction réclamée figure parmi les peines prévues par la loi. Dans le cas présent, faute de pouvoir réparer dans le temps un préjudice qui relevait de l'homicide volontaire aggravé par des actes de barbarie, la loi autorisait la peine capitale par pendaison.

L'avocat de la défense s'était alors tourné, en dernier recours, vers la Cour des Nations européennes des droits de l'Homme en invoquant le droit supérieur à la vie. Après ce rappel des faits, la présentatrice du journal nous livra la décision de la Cour : « *Etant donné que le droit des coupables ne peut être supérieur au droit des victimes et de leurs proches, la peine prononcée par le tribunal français a été reconnue conforme aux Droits de l'Homme* ».

Je commençai à rire de mon rêve absurde. La peine de mort avait été abolie chez nous en 1981. Finalement, je pris mon rêve en dérision et restai devant la télé jusqu'à ce que le sommeil vienne m'emporter. Le vent se leva encore dans la nuit, mais sans que je ne trouve la force de m'extraire de mon canapé.

Je me réveillai avec le vague souvenir des volets qui claquent ainsi que de cette étrange lumière bleu envahissant mon moulin. Je repensai à mon rêve qui, bizarrement, restait intact dans ma tête. Un rêve aussi long et aussi clair, qui ne s'effaçait pas, ne pouvait être que la manifestation d'un sérieux trouble inconscient à identifier au plus vite. Je pris donc rendez-vous avec mon psychiatre, le Dr Dutrok, bien connu des tribunaux de la région pour ses expertises de qualité. Sa réputation n'était plus à faire.

Lorsque j'expliquai à sa secrétaire les raisons de ma démarche, elle transféra immédiatement mon appel au médecin. Celui-ci s'inquiéta de savoir si j'avais parlé de mon rêve à quelqu'un. Je le rassurai. Il me demanda alors de garder le silence et de venir le voir tout de suite. J'obéis naïvement, sans imaginer ce qui m'attendait...

A suivre...